

**Compte-rendu de la Réunion du
Comité Syndical du 18 novembre 2016**

Date de convocation :

7 novembre 2016

L'an deux mille, le 18 novembre 2016 à 17h00, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni en Mairie de Rochefort en séance publique, sous la présidence de Mr Marc ALLES, Président

Etaient présents : Marc Allés, Sylvain Lambert, Sandrine Buisson, Martine Palfray

Nombre de Conseillers

En exercice : 4

Présents : 4

Votants : 4

Absents excusés et représentés :

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Sylvain Lambert

La séance débute à 17h23.

Monsieur le Président désigne Mr Sylvain Lambert comme secrétaire de séance.

1- Approbation du PV du 6 septembre 2016

Monsieur le Président fait lecture du procès-verbal qui est approuvé à l'unanimité.

Il informe les membres du bureau que l'enfant en difficulté a réintégré l'école 2 après-midi par semaine et la restauration scolaire tous les jours. Il ajoute qu'une stagiaire aide à la réintégration de l'enfant.

2- RIFSEEP

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'instaurer à compter du 1^{er} janvier 2017 pour les fonctionnaires relevant de la filière sociale:
 - une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE)
 - un complément indemnitaire annuel (CIA)
- d'inscrire chaque année les crédits correspondants au budget de l'exercice courant, chapitre 012
- d'instaurer le RIFSEEP dès la publication de l'arrêté ministériel pour application au corps des adjoints techniques de la fonction publique territoriale pour les fonctionnaires relevant de la filière technique:
 - une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE)
 - un complément indemnitaire annuel (CIA)
- d'inscrire chaque année les crédits correspondants au budget de l'exercice courant, chapitre 012

3- Mise en place de la télétransmission des actes au contrôle de légalité

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de s'engager dans la télétransmission des actes administratifs et budgétaires au contrôle de légalité,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer un contrat ou une convention de souscription entre la commune et un opérateur homologué par le Ministère de l'Intérieur dit « opérateur de confiance »,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat de souscription entre la collectivité et un prestataire de service pour la délivrance de certificats électroniques,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de mise en œuvre de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture de Versailles,

4- Informations et questions diverses

- Certificats médicaux fournis pour la première période
- Demande de contrat d'apprentissage
- Demandes de dérogation
- Sortie de l'étude
- Travaux école maternelle
- Clés de l'école élémentaire
- Problème de chauffage de l'école élémentaire
- Mur du local poubelle derrière l'école élémentaire

La séance est levée à 19h23.

Le Président
Marc ALLES

